

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mars 2019

SIMPLIFICATION DU DROIT DES SOCIÉTÉS - (N° 759)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL36

présenté par
Mme Degois, rapporteure

ARTICLE 31

Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'article 59 bis du projet de loi relatif à la croissance et à la transformation des entreprises, adopté conforme par les deux assemblées, qui prévoit des dispositions identiques.